

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL AMANAH PRUDENCE FCP

Fonds Communs de Placement

Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 92-94, Av. Hédi Chaker 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 18 Mai 2009, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse a le plaisir d'informer les porteurs de Parts de **AL AMANAH PRUDENCE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 et à compter du **Jeudi 28 Mai 2009, Un dividende net de 6,038 dinars par part.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH PRUDENCE FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.